

10 septembre 2010

Accidents de chasse : les chasseurs censurent le débat, Borloo obtempère !

Ouverture de la chasse, ou bien ouverture de la casse ? On compte déjà cinq [accidents de chasse](#) (quatre blessés et deux morts dont un enfant de 10 ans) sur les chasses à ouverture anticipée, alors que l'ouverture générale n'a pas encore eu lieu. L'ASPAS, qui propose des solutions réalistes, est exclue des débats.

A la veille de l'ouverture générale, le ministre de l'écologie organise une réunion sur la «*cohabitation*» avec la chasse. Mais ne siègeront que les associations de la table ronde chasse ! Aucune structure représentant les autres usagers de la nature (randonneurs, vététistes, cavaliers, ramasseurs de champignons, etc.). Ni l'ASPAS, face à qui le ministre s'était pourtant engagé. En effet, l'ASPAS est très en pointe sur ce sujet, et travaille depuis des années avec ces autres usagers de la nature, des victimes et familles de victimes d'accidents de chasse !

Le 10 février 2010, l'ASPAS remettait plus de 250.000 signatures à Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie pour lui demander le dimanche sans chasse et d'autres mesures efficaces pour enrayer ce mal bien français : les accidents de chasse. **Le ministre s'était alors engagé à ouvrir un vrai débat et à prendre, enfin, des mesures innovantes.** On les attend.

Comment expliquer cette absence soudaine de l'ASPAS ? Son Président, Pierre Athanaze, ancien administrateur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et grand connaisseur du dossier, n'a rien d'un dangereux extrémiste. Mais les chasseurs semblent fuir le dialogue. De très fortes pressions ont été exercées contre l'ASPAS par la fédération nationale des chasseurs et par le **président de l'ONCFS Henri Sabarot (ex numéro 2 du parti «*jusqu'au-boutiste*» Chasse Pêche Nature et Tradition...)**. Pourtant, un établissement public comme l'ONCFS, sous tutelle des ministères de l'écologie et de l'Agriculture, se doit (se devrait...) d'une neutralité exemplaire sur un tel dossier.

L'ASPAS condamne l'attitude partisane de Jean-Louis Borloo. Celui-ci a été très enclin à prendre un décret de délit d'entrave à la chasse, pour deux ou trois chasses à courre dérangées chaque année par des militants de la cause animale, mais il ne fait rien pour éviter des centaines d'accidents de chasse et des dizaines de morts chaque année suite aux «*traditionnels*» accidents de chasse. Pour complaire aux intransigeants dirigeants de la chasse française, le responsable de l'écologie enterre le dossier en organisant une réunion de «*cohabitation*» où les principaux contradicteurs ont été «*évités*».

Communiqué de presse de l'[Aspas](#)